Case 1:15-cv-00382-HSO-JCG Document 301-1 Filed 12/03/18 Page 1 of 1

chronopost

SENDER
NAME
ADDRESS
ZIP CODE
E-MAIL

RECEIVER
NAME
ADDRESS
ZIP CODE
E-MAIL
CONTACT NAME

PREPAID
CONTENT
Document (no commercial

DATE
D D M M Y Y

The sender accepts the general sales conditions as indicated on the back and certifies that the parcel does not contain prohibited articles or dangerous and/or restricted goods.

Départ FRANCE MÉTROPOLITAINE/MONACO
Destination OUTRE-MER ET MONDE

Service Client Entreprise 0825 801 801** Particulier 0969 391 391***
CHRONOPOST SAS - 3, avenue Gallieni - 94250 GENTILLY - www.chronopost.fr
Société par Actions Simplifiée au capital de 532 000 € - 383 960 135 RCS Créteil Code TVA FR 82 38 135

FedEx Express

TRK# 4745 0050 453 STANDARD OVERNIGHT

MON - 03 DEC 3:00P

XH BIXA

39501 MS-US BFM

ORIGIN ID:CTVA (305) 591-8080
ALICIA OLIVERA
IBC MIA
8401 NW 12TH ST.
MIAMI, FL 33126
US

SHIP DATE: 01DEC18
ACTWGT: 0.27 LB MAN
CAD: 0654063/CAFE3211

BILL SENDER

TO US DISTRICT COURT
US DISTRICT COURT
RUSSEL COURTHOUSE
2012 15TH ST S
GULFPORT MS 39501
(228) 863-1700
DEPT: 27423883

J181110000101

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 10/2017
Prêt-à-expédier® Envois internationaux et Outre-Mer (hors Chronopeï®).

1. OBJET
Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations de transport internationales de documents et de marchandises effectuées sous la marque CHRONOPOST®.
Elles s'appliquent aux services Prêt-à-Expédier, sous réserve du respect des normes, restrictions, destinations et mentions figurant sur les emballages.
La liste des pays desservis ainsi que les spécificités des services proposés figurent sur www.chronopost.fr.
En quelque qualité que ce soit, et notamment commissionnaire de transport ou transporteur, CHRONOPOST s'engage à acheminer les colis dès leur prise en charge jusqu'à la destination convenue, selon le trajet, la procédure et les transporteurs qu'elle choisira.
Aucune condition particulière émanant de l'expéditeur ne peut, sauf acceptation expresse de CHRONOPOST, prévaloir sur les présentes conditions.
2. DIMENSIONS
En cas de dépassement des normes, poids, dimensions et
conditionnements des envoi
risques et périls de l'expédi
3. RESTRICTIONS A LA P
D'une manière générale ne
- toutes marchandises rele
dangereuse comme, de faç
radioactives, toxiques, infect
conditionnement, peuvent pr
l'environnement, la sécurité d
véhicules ou les tiers ;
- les bijoux, articles d'horlog
banque, valeurs financières ou
effets de commerce, chèques
générale tout document papie
soumis à la légalité du transpo
- les animaux ou êtres vivants
denrées périssables, ainsi que
- les armes à feu, les armes
psychotropes, les objets d'art, le
toute loi ou réglementation appli
- les réponses à appels d'offres
marchés et les copies d'examens,
A l'international ne peuvent être
que les fourrures et les objets non
Pour le service Prêt-à-Expédier en
tous autres objets, ou marchandise
L'expéditeur s'engage à informer C
quand elles sont susceptibles d'avoi
Dans l'hypothèse où l'expéditeur o
restrictions ci-dessus, ceux-ci voya
CHRONOPOST. L'expéditeur supporter
et sera tenu pour responsable des don
En cas d'infraction aux dispositions ci-
la façon qu'elle jugera opportune
CHRONOPOST de toutes les conséquenc
SI l'expéditeur confie à CHRONOPOST d
sans préjudice des restrictions ci-dess
vigueur, notamment en matière de tra
correctement ces droits, de façon que C
4. OBLIGATIONS DE L'EXPEDITEUR
- Mentions obligatoires : L'expéditeur
au numéro de téléphone et/o
de celles relatives
précises, exactes et complètes pour permi
- Contenu : l'expéditeur est tenu pour resp
CHRONOPOST
colis relevant des re
observation de ces restrictions.
- Emballage : les colis sont préparés et
conditionnés dans un emballage fermé, résistant, adapté à leur contenu et à leur mode de transport, de manière à ce qu'ils ne puissent être ouverts sans effraction ou sans laisser de traces visibles, et dont les manipulations successives inhérentes à leur transport ne puissent altérer le contenu ou porter atteinte à la sécurité et périls de l'expéditeur.
L'expéditeur, sous sa responsabilité :
• insère les documents au marchan
assure la fermeture ;
• remplit entièrement le bordereau d
• remet le Prêt-à-Expédier
CHRONOPOST, à son choix.
- Poids : exception faite des Prêt-à-Expédier
réserve le droit de rectifier toute erreur ou
pesage régulièrement contrôlés.
- Formalités douanières : l'exportateur et/
nécessaires à l'exécution des formalités douanières et fiscales. Il
sera tenu au paiement des frais supportés par
ceux encourus par le destinataire à défaut de ré
sous le régime des exportations temporaires. Ch
faits ou d'omissions imputables à l'exportateu
L'exportateur et/ou l'importateur supporte seul
déclarations ou documents erronés, incomplets,
manquement à la réglementation, notamment
liquidation de droits, taxes supplémentaires ou am
5. DROIT D'INSPECTION
Dans le cadre de visites des douanes ou de sûreté,
d'agent habilité ou toute autorité gouvernementale
d'inspecter les colis confiés, à tout moment, sans q
que l'expéditeur reste seul responsable de la réalité
Conformément à la réglementation relative à la sû
mettre en œuvre et respecter les instructions nation
2007). Par ailleurs, l'expéditeur est informé que tous

7. RESPONSABILITE
7.1 PERTE/AVARIE
La responsabilité de CHRONOPOST est engagée en cas de perte ou de dommage matériel causé au colis en cours de transport ou de non-livraison, sauf faute de l'expéditeur ou du destinataire, cas de force majeure, vice propre de l'objet, insuffisance d'emballage qui constituent des cas d'exonération.
Si elle est établie, la responsabilité de CHRONOPOST est engagée pour la valeur de la marchandise au jour du sinistre, le montant de sa réparation ou les frais directs de reconstitution des documents, dans la limite de 250 euros par colis, et sur présentation de justificatifs. Pour les colis dont le poids excède 7,57 kg, l'indemnisation est portée à 33 € par kilogramme sans pouvoir excéder 1000 € par colis.
7.2 RETARD
Les délais s'entendent pour
les envois remis
t effectuées les
ngage à régler
sur demande
ès.
direct quelle
le paiement
les affiches
er la prime
et avaries.
ard et les
à la prise
ballage,
que tout
iteur, ce
uement
port au
nsport,
nt au
ue le
r au
s'engage à avoir procédé à toutes les formalités à la mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel qu'il exploite, et

ORIGIN ID: BVE
FROM: see Chronopost AWB #
WEIGHT: 0.25 KG
TO US DISTRICT COURT
RUSSEL COURTHOUSE
GPT
39501
US
REF
0460
0000 0741 75K
US - 290Z - MIXED
ROW3
302-US-39501
CLERK, U.S. DISTRICT COURT
SOUTHERN DISTRICT OF MISS.
RECEIVED
DEC 03 2018
ORIGIN ID
RT 326
FZ
XE3197248 YTR
DATE: 30/11/2018
CITS-8020-V2-SC

PAYS DESSERVIS :
Livraison Express dans l'en
230 pays et territoires dess
Chronopost dans le monde
• Départements, Régions et d'Outre-Mer
• Suisse
• Norvège
• Reste des pays d
européenne dess
Pour connaître les délais p
www.chronopost

Documents sans
commerciale un
Documents only
No commercial
N'envoyez ni argen
ni titres de paie
ni réponses à appe
Cash, payment orde
are not accepted.

Pour expédier
votre envelop
• Complétez lisiblement au
et en lettres majuscules
transport avant de ferme
Inscrivez l'adresse géographique
de voie) de votre destinataire en
(les boîtes postales PO - Box ne s
Vérifiez l'exactitude du code po
de destination. Inscrivez bien
téléphone et le code porte
destinataire sur le document de t
• Votre envoi est prêt à e
Remettez ce Prêt-à-Expédier® à v
de poste ou dans les agences Chro

Service Client
Enlèvement et suivi des envois sur :
www.chronopost
Application mobile de Chronopos
disponible sur iTunes et Google
"La marque iTunes est la propriété d'Apple Computer, Inc. Le logo Google Play est la propriété de Google Inc.
Entreprise
0825 801 801**
**0,20 € TTC la minute, coût au 01/01/2017
Particulier
0969 391 391***
***Appel non surtaxé